

Démarche	: Appel à projets ANIMERA 2 - Animation Nationale et Inter-régionale pour Mêler Enjeux Ruraux et Agricoles 2
Organisme	: Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Inscrit dans le Plan stratégique national de la France (PSN), le Réseau National Agricultures et Ruralités (RNAR) à vocation à créer du lien entre politiques agricoles et alimentaires et politiques de développement des territoires ruraux. Il vise à améliorer la mise en œuvre du PSN ainsi que la diffusion de l'innovation et l'échange de connaissances dans les secteurs de l'agriculture, la forêt, la production alimentaire et dans les zones rurales.

Afin de répondre à ces objectifs, l'appel à projets du RNAR soutiendra le lancement de projets ambitieux et pérennes, participant à l'atteinte des objectifs du PSN.

L'appel à projets permettra de promouvoir des projets répondant aux conditions suivantes :

- Faire le lien entre enjeux agricoles et ruraux ;
- Être un projet partenarial, incluant des acteurs locaux ;
- Avoir une échelle géographique nationale, inter-régionale, et/ou européenne ;
- Intégrer une action de mise en pratique et de diffusion ;
- S'inscrire dans la stratégie d'intervention du PSN.

Toutes les informations sont à retrouver sous le lien suivant : <https://reseau-pac.agriculture.gouv.fr/actualites-evenements-appels-projets/lancement-de-lappel-projets-animera-2>

Présentation de la structure cheffe de file

Obligations et responsabilités

La structure cheffe de file réalise les actions prévues conjointement avec les autres partenaires selon les modalités et les délais prévus dans la convention d'attribution de l'aide.

Elle est responsable de la coordination administrative et financière de l'opération. Elle est à ce titre l'interlocuteur privilégié de l'autorité de gestion et des partenaires. Elle s'acquitte de toutes les obligations découlant de la convention d'attribution de l'aide, présentées ci-après.

SIRET
SIRET

Dénomination

Forme juridique

Nombre d'ETP permanents

(à la date de la demande)

Représentant légal

Nom

Prénom

Fonction

(président, dirigeant)

Téléphone 1

Téléphone 2

Mél

Chargé de projet

Nom

Prénom

Fonction

(responsable de projet, chargé de mission,...)

Adresse identique à celle de la structure cheffe de file ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Adresse

Commune

Téléphone 1

Téléphone 2

Mél

Partenaires

Aspect partenarial du projet

Présentation des partenaires du projet, leurs missions et contributions respectives

Nom de la structure

Présentation de la structure

Nom de la structure

Présentation de la structure

Nom de la structure

Présentation de la structure

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Tableau détaillant les actions par partenaires

Il détaille l'apport concret des partenaires à tout ou partie des actions listées.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Convention de partenariat signée par tous les partenaires

Signée par l'ensemble des partenaires telle que présentée sur le modèle fourni. Elle définit les modalités de coopération,

Description succincte du projet

Intitulé du projet

MAXIMUM : 200 caractères

Présentation de la thématique principale traitée par le projet

Il s'agit de décrire de manière concise l'enjeu principal auquel entend répondre ce projet.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Descriptif technique et logistique du projet

Le descriptif technique et logistique justifie le respect des critères d'éligibilité du projet, il présente les grands axes d'action, le détail des phases ainsi que les livrables prévus, il contient également le calendrier du projet et un budget prévisionnel.

Le descriptif est composé au maximum de 8 pages et de 2 pages d'annexes présentant les figures (Diagramme de Gantt, etc.). Ce descriptif doit être conforme à la partie 3 de l'Appel à projet ANIMERA 2 (avec les quatre parties identifiées).

Engagements

Je certifie

- avoir pouvoir pour représenter le déclarant dans le cadre de la présente formalité ;
- l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire.

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Je m'engage sous réserve de l'attribution de l'aide à :

Informer le service instructeur de toute modification de ma situation (statutaire, géographique, financière), de la raison sociale de ma structure, des engagements ou du projet

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Permettre et faciliter l'accès à ma structure aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Signaler au service instructeur, toute erreur que je constaterais dans le traitement de ma demande

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

Appel à projets ANIMERA 2 - Animation Nationale et Inter-régionale pour Mêler Enjeux Ruraux et

Remplir les obligations d'information et de publicité qui m'incombent au titre du soutien accordé dans le cadre du FEADER, à savoir :

- l'utilisation de l'emblème de l'Union, de la charte graphique « l'Europe s'engage en France avec le FEADER » et du logo du Réseau National Agricultures et Ruralités pour toute action d'information et de communication menée dans le cadre du projet financé (apposition sur la page de titre de tout document ou support de communication tels que courrier, brochure, lettre d'information, diaporama, publications) ;
- l'information du public lors de la mise en oeuvre de l'opération :
- via, le cas échéant, la publication sur mon site web à usage professionnel d'informations succinctes sur l'opération financée, sa finalité et ses résultats, mettant en lumière le soutien financier apporté par l'Union,
- dans le cas où le soutien public total est supérieur à 50 000 €, l'apposition dans un lieu aisément visible par le public, tel que l'entrée d'un bâtiment, d'une affiche de format minimal A3 présentant des informations sur le projet et mettant en lumière le soutien financier apporté par le FEADER.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Tenir un enregistrement du temps de travail pour chacun des intervenants du projet

Dans le cas où une personne est dédiée à 100 % de son temps au projet présenté au FEADER et que son contrat de travail est suffisamment explicite, il n'est pas nécessaire de disposer de cet enregistrement pour le projet. En revanche, si une personne n'est pas à 100 % de son temps de travail sur le projet, il est nécessaire de pouvoir justifier du temps qu'elle y a consacré grâce à un enregistrement par la structure du temps de travail à la demi-journée.

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Conserver et fournir tout document permettant de vérifier la réalisation effective du projet, demandé par l'autorité compétente pendant cinq années à compter du paiement de l'aide (factures et relevés de compte bancaire, enregistrement du temps de travail pour les intervenants sur le projet, comptabilité...)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Si je suis une structure publique ou un organisme qualifié de droit public (OQDP) soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, à respecter les règles relatives à la commande publique lorsque les dépenses présentées au FEADER sont payées à des prestataires extérieurs (des justificatifs seront demandés par le service instructeur pour vérifier ce point)

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Renseigner au moment de la demande de paiement de l'aide, l'indicateur de réalisation fixé par activité, destiné à permettre un meilleur suivi de l'activité du RNAR..

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Je suis informé que :

En cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Cochez la mention applicable

Oui

Appel à projets ANIMERA 2 - Animation Nationale et Inter-régionale pour Mêler Enjeux Ruraux et

Non

Conformément au règlement(UE) 2021/1060 et 2021/2116, l'État publiera, sous forme électronique, les données relatives au financement accordé dans le respect de la loi "informatique et libertés" (loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

Cochez la mention applicable

Oui

Non